VOTEZ

Français d'Asie du Sud

Chantal Forler

Née à Nancy. Chevalier de la Légion d'honneur. Vice-présidente sortante du Conseil Consulaire. A vécu en Algérie jusqu'en 1967. Fondatrice de l'Alliance française d'Ahmedabad en 1981. Oeuvre bénévolement dans la circonscription depuis quatre décennies - en étroite collaboration avec nos services consulaires - pour nos compatriotes en difficulté, en souffrance physique ou psychologique. Réside à Bombay.

chantalforler @ gmail.com

Pierre Coffrant

Né à Lyon, de parents expatriés français. Scolarisé dans les écoles françaises en Iran et au Pakistan. Terminale au Lycée Français de Pondichéry. Ancien pilote de ligne, reconverti dans l'architecture et la décoration d'intérieurs. Créateur d'hôtels. Réside à Goa.

pio.coffrant @ gmail.com

Aude Wacziarg

Née à Bombay. Diplômée en grec et en latin. Mastère en mathématiques. Cantatrice soprano, elle s'est produite sur toutes les grandes scènes d'Europe. Directrice du Groupe Francis Wacziarg, du groupe hotelier Neemrana et Administratrice de la Neemarana Music Foundation. Réside à New Delhi.

p.wacziarg @ gmail.com

Selvam Thorez

Né à Pondichéry. Doctorat en histoire de l'art (Sorbonne). Spécialiste de la peinture moghole, il publie dans les plus prestigieuses revues : Arts Asiatiques (musée Guimet), Histoire de l'art (musée du Louvre), Revue Asie (Sorbonne). Premier Prix des Conservatoires de Lille et Paris. Membre du Choeur de l'Orchestre de Paris. Directeur de l'Alliance Française de Chittagong. Créateur du Chœur de l'Asian University for Women (60 choristes originaires de 20 pays).

selvam.thorez @ gmail.com

Diane Zeatchandirin

Née en France de parents d'origine indienne. Etudes à Provins, puis au Lycée Français de Pondichéry. Médaille d'Or de l'Université de Pondichéry (Littérature française). Enseignante. Réside à Bangalore.

dianed3 @ gmail.com

Frédéric Parmantier

Né à Nancy. Géomètre topographe. Guide de haute montagne, spécialiste de l'Himalaya et du bouddhisme tibétain. Vit à Katmandu depuis 1999.

fredparmantier @ yahoo.fr

Allons, un peu de révolte…

Madame, Monsieur,

Je suis vice-présidente du conseil consulaire dont le terme arrive à échéance et tête de la liste Français d'Asie du Sud sur laquelle j'ai été élue en 2014. Cette dénomination est utilisée depuis 1997 et j'y suis fidèle. Il est important pour moi de le souligner, car beaucoup changent d'étiquette en catimini. Comme mes prédécesseurs, j'ai veillé à ne pas introduire le poison de la politique dans nos petites communautés ; vos intérêts seuls m'importent et je travaille avec tous ceux qui aident à les faire avancer.

Il est d'usage, pour séduire l'électeur, d'établir un catalogue de doléances assorti d'une longue liste de promesses. Certes, mais encore faut-il savoir d'où on vient pour bien choisir où on veut aller. Permettez-moi donc de mettre en perspective cette institution à laquelle vous êtes appelés à choisir vos représentants.

Le Conseil Supérieur des Français de l'Étranger (CSFE), puis son successeur l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), ont été à l'initiative de toutes les avancées pour les expatriés. Cependant, les Affaires étrangères étant le domaine réservé du Président, il faut savoir que rien concernant les Français établis hors de France ne peut se réaliser sans son soutien direct.

Sous **Valéry Giscard d'Estaing**, nous avons obtenu en 1975 la création de l'Association Nationale des Écoles Françaises à l'Étranger (ANEFE) qui a permis à de nombreuses écoles d'obtenir la garantie de l'État pour leurs financements immobiliers : achat, construction ou rénovation. En 1978 a été créé la Caisse des Français de l'Étranger (CFE), un organisme de Sécurité sociale, de droit privé mais chargé d'une mission de service public, pour offrir aux expatriés une continuité des droits avec le système français.

La CFE est exemplaire au regard des autres caisses de Sécurité sociale, car elle équilibre ses comptes sans aucune aide de l'État ; ce sont ses 200 000 adhérents qui financent en totalité ce dispositif de solidarité.

François Mitterrand a réformé le CSFE en profondeur en triplant le nombre de Délégués, en instaurant leur élection au suffrage universel, en renforçant leur statut, et en portant le nombre de sénateurs de trois à douze. Sous la Gauche, l'enveloppe des bourses scolaires a été sensiblement augmentée tandis que l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) fut créée en 1989 pour chapeauter ce qui était devenu le plus important réseau scolaire au monde.

Sous **Jacques Chirac**, notre représentation a encore progressé, notamment par la création de l'Assemblée des Français de l'Étranger, qui traduit la pleine reconnaissance des Français établis hors de France comme étant une collectivité publique. Les Délégués sont devenus des Conseillers avec leur place dans l'ordre protocolaire et le droit de porter les insignes républicains, notamment l'écharpe tricolore.

Nicolas Sarkozy a poursuivi vigoureusement l'œuvre engagée par ses prédécesseurs, en instaurant la gratuité de la seconde à la terminale et en élargissant notre représentation à l'Assemblée nationale avec 11 députés, réalisant ainsi un souhait que François Mitterrand (proposition 48) n'avait pu tenir à l'époque.

Tout cela pour vous dire, Madame, Monsieur, que les Français établis hors de France avaient bénéficié d'avancées majeures sous chaque présidence.

Par la loi du 22 juillet 2013, François Hollande a rompu ce consensus et inversé cette dynamique.

Finie la sanctuarisation financière des classes de la seconde à la terminale. La logique avancée se résumait à : « Pourquoi donner gratuitement ce que les grandes entreprises peuvent payer ? Cet argent économisé abondera l'enveloppe des bourses et profitera forcément aux plus modestes. » Bercy, évidemment, ne l'a pas entendu de cette oreille.

Finie aussi l'assimilation d'une résidence en France à une résidence principale obtenue sous Sarkozy. Notre résidence en France étant considérée comme une résidence secondaire, nous continuons de payer la taxe d'habitation ; sans déductions ni de crédits d'impôts sur les plus-values ; sans accès au crédit d'impôt pour la transition énergétique, etc.

Finis les 155 conseillers élus au suffrage universel siégeant à l'Assemblée des Français de l'étranger. Ils furent remplacé — tenez-vous bien, car le calcul est savant ! — par 90 Conseillers, eux-mêmes élus par 443 conseillers consulaires, répartis dans quinze circonscriptions, dans le mois suivant leur propre élection. Et pour faire bonne mesure, certaines circonscriptions éliront, en même temps que leurs conseillers consulaires, 68 délégués consulaires dont l'unique fonction sera de participer tous les trois ans à l'élection sénatoriale. Ouf !

De là cette histoire : « Qu'est-ce que cette plante ? » demande l'un ? « C'est un délégué consulaire, » répond l'autre, « ça s'arrose tous les trois ans ! »

Finie la séparation des pouvoirs. Le Conseil consulaire était désormais présidé par l'ambassadeur ou son représentant. Faute de pourfendre la Finance, François Hollande a ressuscité ce vestige d'un système que la Troisième République avait définitivement renversé, car il faut remonter jusqu'à l'Empire pour trouver des conseils d'élus au suffrage universel présidé par des fonctionnaires nommés par le Pouvoir !

Tous furent dépouillés du statut d'élu ; ignorés du protocole ; interdits de porter des insignes républicains ; démunis du passeport de service ; délestés de leurs indemnités ; mais heureux bénéficiaires de deux cents euros par mois pour frais divers, une aumône.

En 2013 toujours, le gouvernement décida d'appliquer la CSG-CRDS aux Français de l'étranger sur leurs revenus du patrimoine et des produits de placements perçus en France. Une surimposition discriminatoire de 17,2 %. Nous étions condamnés à financer des prestations sociales auxquelles nous n'avions pas accès.

En 2015, sur recours déposé par un couple de frontaliers alsaciens travaillant en Suisse, la Cour de Justice de l'Union européenne a débouté le gouvernement français (CJUE affaire C-623/13/2015), suivie en 2019 par le Conseil d'État. Quand la CJUE et le Conseil d'État déclarent qu'une loi est inique, l'Exécutif s'exécute, en principe. Pas l'actuel. On ne peut pas taxer les Français en Europe ? Continuons de taxer les autres !

La loi votée par le Sénat le 19 mai 2020 met fin à cette inégalité en exonérant de la CSG-CRDS tous les Français établis hors de France ; mais elle n'a toujours pas été votée par l'Assemblée nationale. C'est un choix politique.

Dès lors, comment croire le président quand il nous dit dans sa lettre du 9 avril : « Je tenais à vous écrire pour vous assurer que la France est et restera à vos côtés comme elle l'est depuis le début de la pandémie » ?

Force est de constater que ce désengagement envers les Français de l'étranger entamé sous François Hollande s'est poursuivi sous Emmanuel Macron.

Venons-en maintenant à ce qui nous préoccupe.

La pandémie

Dans cette période de pandémie et de crise économique majeure que nous traversons, les mécanismes de solidarité envers les Français établis à l'étranger me paraissent essentiels.

En quinze mois, la dette française est passée de 98 % à 120 % du PIB. Nous, expatriés, sommes redevables de cette dette alors que nous n'avons aucunement bénéficié de la solidarité nationale - ni les plus fragiles d'entre nous, ni les chefs d'entreprise qui soutiennent notre exportation, alors qu'en France c'était « open-bar ».

Il est vrai que 50M d'euros ont été alloués pour l'aide sociale en faveur des plus démunis, mais l'administration a oublié d'y ajouter un détail, le mécanisme de paiement, ce qui explique que seulement 5M ont été décaissés à travers le monde.

Grâce au concours de la Société de Bienfaisance de Delhi — créée, je le rappelle, à la fin des années 80 par nos prédécesseurs Francis Wacziarg et Nane Coffrant, respectivement père et mère de mes colistiers Aude et Pierre -, nous avons pu distribuer un centième de ce dixième à des compatriotes dans le besoin. Somme dérisoire et uniquement en Inde, ce que je déplore, mais on ne pouvait faire autrement.

Entreprises françaises de l'étranger (EFE)

En décembre dernier, la Délégation aux entreprises du Sénat a soumis un rapport qui tirait la sonnette d'alarme et disait qu'il y avait urgence. Le rapport a même défini une méthodologie pour identifier les entreprises françaises qui pourraient bénéficier de ces aides. Le Sénat, toutes tendances politiques confondues, a voté un fonds d'urgence, mais l'Assemblée nationale s'obstine à faire la sourde oreille.

On nous dit qu'on ne peut pas aider les entreprises françaises de l'étranger (EFE) qui contribuent à notre commerce extérieur « car leur statut n'est pas conforme à la réglementation française ». Comment peut-il l'être quand elles sont domiciliées à l'étranger ?! Cependant elles placent des commandes auprès d'entreprises en France, elles créent de l'emploi et de l'activité en France. Vu l'état de notre commerce extérieur, ne pourrait-on pas aider ces entreprises à se remettre sur pied en leur accordant au moins des facilités de paiement ? On a l'impression que pour le gouvernement il n'existe pas d'entreprises françaises établies à l'étranger autres que les filiales étrangères des grands groupes français.

Enseignement français à l'étranger

Le temps où l'enseignement de la seconde à la terminale était gratuit paraît bien lointain. M. Macron a promis de doubler les effectifs d'ici 2030, mais « en même temps » les moyens continuent de diminuer. 512 postes de professeurs expatriés supprimés au profit de postes de recrutés locaux sans un effort complémentaire de formation. 33M de crédits alloués à l'enseignement supprimés. Les parents paient plus cher pour un service qui est moins garanti qu'avant. Avec la pandémie, un établissement disposant de peu de réserves verra forcément une inflation de ses coûts de scolarité. Qui abondera ?

Association Nationale des Écoles Françaises à l'étranger (ANEFE) supprimée. Atermoiements du gouvernement qui a suspendu le système de garantie depuis deux ans sans proposer un mécanisme de substitution. Rien n'a été anticipé. Une vingtaine de dossiers de prêts immobiliers d'un montant de 35M sont aujourd'hui en attente. C'est du jamais vu !

La Caisse des Français de l'étranger

La CFE a créé une assurance spécifique « Covid-19 », indépendante de ses autres produits. Elle a demandé au ministère l'accès au registre des Français établis hors de France — sous les conditions de respect de sécurité et de la CNIL — pour une vaste campagne d'information, mais cela a été refusé au motif d'une « concurrence déloyale avec les assureurs privés ».

Si le réseau consulaire ne relaie plus auprès des citoyens français les offres et dispositifs mis en place par un service public, où va-t-on ?

Lorsque la CFE a introduit une troisième catégorie « aidée » qui permet aux Français dans le besoin de pouvoir conserver une assurance de qualité, il a été convenu avec le ministère que les pertes de cette catégorie seraient partagées. Or, le gouvernement actuel est revenu sur cet engagement et sur les 4 M de pertes en 2020 dans cette catégorie, sa contribution n'a été que de 385 000, soit moins d'un cinquième de ses engagements.

Et pour finir…

Je pourrais allonger la liste, mais vous voyez l'image. Les différentes familles politiques du Sénat on fait leur travail tandis que l'Assemblée nationale et l'exécutif sont restés imperméables à nos conseils et nos demandes ; clairement, nous ne sommes pas pour eux un sujet prioritaire.

Nous nous sommes heurtés à une fin de non-recevoir sur tous les aspects ayant trait au rétablissement de nos statuts antérieurs. Tout ce qui visait à rapprocher le statut des conseillers de celui des élus locaux en France a été rejeté, avec une seule concession : le prochain conseil consulaire ne sera plus présidé par un fonctionnaire. Nous sommes des élus, et dans une démocratie ça a un sens.

Le rayonnement de la France dans le monde c'est, bien sûr, le rôle que le pays occupe sur la scène internationale, mais c'est aussi nous, les expatriés, porte-paroles de notre culture, de notre langue, de notre manière de vivre, de la qualité de nos entreprises, de notre vision du monde.

Nous, conseillers, sommes sollicités dans tous les domaines, comme un maire : santé, protection sociale, juridique, fiscalité, bourses, pensions, etc. Parfois nous sommes des assistantes sociales. Nous apportons une connaissance de la situation et des personnes que seuls des élus au plus près de leurs compatriotes peuvent avoir, comme il en existe dans une commune, dans un département. L'administration a son rôle à jouer, nous sommes souvent amenés à l'aider, mais notre légitimité et notre action vont au-delà.

Il faut mettre un terme à cette situation qui est connue de tous. Cette élection est le moment de montrer un peu de révolte en soutenant notre liste.

Chantal Forler